

*Nous sommes
à votre disposition*

*Abonnement et modalités
d'élaboration d'une FSE*

Service Environnement des Prestations
Médicales

Tél : (+377) 93 15 43 18
prest-medicales@caisses-sociales.mc

Assistance technique

Service Informatique des CSM

Tél : (+377) 93 15 49 01
4901@caisses-sociales.mc

*Conventions médicales
et nomenclatures*

Service Relations avec les
Professionnels de Santé

Tél : (+377) 93 15 43 44
professionnel-sante@caisses-sociales.mc



Caisses

Sociales de

Monaco

11, rue Louis Notari
MC 98030 MONACO CEDEX
Tél : (+377) 93 15 43 43
www.caisses-sociales.mc



La

*Feuille de
Soins*

Electronique

AUX CAISSES SOCIALES DE MONACO

Les Caisses Sociales de Monaco ont mis en œuvre un TELESERVICE permettant aux Médecins conventionnés avec notre Organisme de transmettre les feuilles de soins établies par voie électronique pour les patients affiliés à la CCSS ou à la CAMTI

*Tout ce qu'il faut savoir sur
ce Téléservice*

La FSE mode d'accès

Équipement informatique spécial ?

Non !

Votre ordinateur standard avec une connexion internet suffisent.

(Compatibilité à vérifier sur www.caisses-sociales.mc)

Quelle procédure ?

Simple !

Vous devez nous retourner le formulaire d'abonnement que vous pouvez télécharger à partir de la page Abonnement au Téléservice de notre site.

Comment s'authentifier ?

- soit par votre carte CPS, utilisée pour le système français SESAM-Vitale,
- soit par un identifiant, un mot de passe et une grille de codes.

Comment identifier l'assuré ?

Rapide et automatique !

A partir du matricule de l'assuré et de son code FSE figurant sur la carte d'immatriculation qui doit être présentée au moment de l'élaboration de la FSE.

Service gratuit ?

Oui ! Adoptez la FSE dès à présent et facilitez les démarches de vos patients.

La FSE mode d'emploi

Votre abonnement est activé ...

Vous pouvez donc télétransmettre vos premières feuilles de soins électroniques (FSE) en vous connectant sur le site des Caisses Sociales de Monaco : rubrique Professionnel de Santé / Téléservice FSE. Puis suivez point par point les étapes de la télétransmission de la FSE.

Étape 1 : recherche du bénéficiaire des soins

Facile ! Par un clic, vous visualisez la composition du foyer de votre patient, la date de naissance, l'âge des personnes concernées, et les bénéficiaires de l'exonération du ticket modérateur.

Vous sélectionnez le bénéficiaire des soins.

La couleur de carte ! Vous avez connaissance de celle-ci immédiatement.

Étape 2 : sélection des actes réalisés

Quel code CCAM faut-il utiliser pour effectuer l'acte ? L'association d'actes est-elle réglementaire ?

Un moteur de recherche vous aide en permanence.

Gagnez du temps ! Vous avez la possibilité de faire une sélection d'actes favoris et de constituer un panier d'actes pré-codés.

Étape 3 : tarification des honoraires

Le tarif de base est automatiquement affiché, vous pouvez le moduler en fonction de la couleur de carte de vos patients.

En cas de HNP : Cochez la case correspondante.

Elaborez

Validez

Transmettez

vers les Caisses Sociales de Monaco

www.caisses-sociales.mc

FSE bien partie ?

Un accusé de réception vous donne confirmation

Historique possible ?

Requête visible dans un tableau Excel